

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 23 (1951)  
**Heft:** 6

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# habitation

## ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg 28, Lausanne.

## COMITÉ DE PATRONAGE

### LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte ;  
M. A. Stalder, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale ;  
Virieux, architecte cantonal.

### GENÈVE

E. Fatio, architecte ;  
A. Guyonnet, architecte ;  
D<sup>r</sup> A. Montandon ;  
E. Martin, architecte.

### NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

### FRIBOURG

E. Lateltin, architecte.

## RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.  
Secrétariat de rédaction :  
8, rue Gautier, Genève. Téléphone 2 94 05.

## COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.  
Membres : MM. G. Borel,  
F. Gilliard,  
A. Hœchel,  
A. Jaquet,  
J.-P. Vouga.

## ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Beaulieu 11, Lausanne.  
Chèques postaux II. 6622. Téléphone 24 41 41

## TOUS LES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SUIVANTES REÇOIVENT « HABITATION »

U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement ;  
F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses ;  
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne ;  
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève.  
S. C. H. Société coopérative d'habitation, Moutier ;  
S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève ;  
S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne ;  
FAMILIA, Société coopérative d'habitation.  
SYNTEC. Syndicat général des employés techniques, Genève.  
F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation, Genève.

## ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60.  
Prix du numéro (Suisse) : 60 ct.  
Chèques postaux II. 6622.

## ANTHOLOGIE

### Le problème du logement familial

La Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, réunie en assemblée générale à Yverdon le 6 mai 1951, ayant entendu des exposés de MM. A. Hœchel, architecte à Genève, F. Gilliard, architecte à Lausanne, et M. Weiss, président de la Société coopérative d'habitation de Lausanne, sur différents aspects du problème du logement familial, a voté les résolutions suivantes :

1. La continuation d'une aide des pouvoirs publics, en faveur de la construction de logements à loyers modérés pour les catégories de la population à revenus modestes, est urgente et indispensable.
2. L'assemblée prie instamment les Autorités cantonales d'envisager des mesures immédiates (imposition des plus-values foncières, par exemple) afin d'enrayer la hausse incessante des terrains à bâtir, hausse qui est un des éléments du renchérissement de la construction.



## SOMMAIRE

Anthologie . . . . .	5
Après nous le déluge . . . . .	7
Les travaux de peinture dans le bâtiment . . . . .	8
Bibliographie . . . . .	10
Un peu de soins, plus de fleurs . . . . .	11
Immeuble du Pré-Jérôme à Genève . . . . .	12
La lampe à courant d'air . . . . .	12
Société immobilière Bellevue-Montoie à Lausanne . . . . .	17
Société immobilière Bâtir à Lausanne . . . . .	17
Informations . . . . .	21